

1	9	0	0
,			

I - Vocabulaire

1) Voici les synonymes des mots suivants :

- Engorgées : bloquées.
- Tatonnen : explorer.
- Injonctions : déclarations.
- Homologue : semblable.
- Usagers : utilisateurs.
- Bisbillles : rivalités.

2) Voici les antonymes des mots suivants :

- atouts : désavantages
- Essor : déclissance.
- Contradictoires : convergents.
- Ambitieux : sclérosé.

3) a) L'expression "fait grincer quelques dents" désigne généralement un fait provoquant une réaction réfractaire chez une personne, qui se trouvera dérangée par ce fait, et en conséquence, réitive à celui-ci. Dans le contexte, c'est ce "boom du vélo", qui provoque cette opposition, chez les automobilistes, cyclistes et piétons.

b) L'expression "transformer l'essai", tirée du lexique sportif du Rugby, désigne métaphoriquement une tentative d'amélioration d'un acte initial, ici, dans le cadre du plan vélo 2016.

c) L'expression "calacole en tête" désigne un objet qui devient en tête d'un classement, à sa position première. Dans le contexte, elle désigne Grenoble, qui est la municipalité française proposant au mieux à l'échelle nationale, des possibilités de déplacements en son sein, à vélo.

II. Compréhension de texte.

Question 1 (l. 16)

L'expression d'"autoroutes à vélos" désigna, jadis un temps, un projet d'aménagement des pistes cyclables, permettant notamment de désengorger le trafic. Cette appellation fut soumise à une certaine controverse, car désignant, instinctivement, une notion de rapidité, avec les dangers que ceci implique, alors qu'il fut davantage question de "bonne qualité" des aménagements.

Question 2 (l. 35)

Le cycliste peut se perdre au milieu d'injonctions contradictoires - dans la mesure où, durant cette "période de transition" vers un nouveau modèle de pistes cyclables, différentes visions de l'urbanisme et diverses paradigmes politiques s'affrontent, donnant lieu à nombre de "biseautages politiques".

Question 3 (l. 5-10; 67; 70)

Ces deux avantages que nous pourrions citer à l'égard du bon du vélo seraient, en premier lieu, les possibilités offertes par les nouveaux projets d'aménagements entre "vitesse", "confort, mais aussi la sécurité"; ainsi qu'un désengorgement, tout autant porté par ces projets, du trafic grâce à des importants débits d'usagers.

les deux désavantages que nous pouvions citer à l'égard du boom du vélo seraient, d'un côté, les conflits dûs à une "cohabitation forcée" des cyclistes, piétons et automobilistes, et d'un autre côté, les "bribilles politiques", de nouveaux conflits, entre les acteurs politiques ne partageant pas de vision commune quant aux nouvelles adaptations à explorer.

Question 6 (l.60-74)

L'expression "mobilités douces", désigne les types de transports, visant ainsi logiquement la nobilité entre deux points, caractérisés par peu de bruits écologiques ; supposant une activité physique : "population sportive"; "directs" ; traversant des parcours en bellin et neigefalisés, par exemple le vélo, contrairement aux automobilistes qui peuvent provoquer une forte pollution sonore et atmosphérique, à l'antinomie, de la notion de douceur.

Question 5 (l.16; 21; 38; 70-74)

Quelques mesures prises par les collectivités afin de renforcer l'usage du vélo seraient : "la bonne qualité des aménagements" (l.16), se juxtaposant à des "impératifs techniques" (l.21), avec le "même régime de priorité" (l.38) éitant une hiérarchisation des mobilités, ainsi que, plus spécifiquement à la commune de Grenoble, une multiplication des ouvrages visant à embellir les parcours, et à les rendre plus attractifs (l.70-74). La présence "d'impératifs techniques" constitue aussi un moteur pour les usagers, car alors, pratiqueraient certains d'emprunter des infrastructures sécurisées et viables.